

Procès- verbal du CM du Mardi 10 Mars 2026 20h

Présents : EYSSAUTIER Yann (Président de séance) - CROUZET Vincent -DUPORTAIL Christine – LABOURY Jean- Claude – ELIET Claire- BETTON Caroline -BOUVET Tanguy - DESBOS Thierry - GOUY Damien – GUAY André -HUGUET Sonia – REYNAUD Jean- Luc - CAILLET Carmen-

Excusés : CHAUVIN Jean-Paul (pouvoir à HUGUET Sonia) - MINODIER Thomas (pouvoir à DUPORTAIL Christine)

Le Quorum est atteint- Nombre d'élus votants : 15 dont 13 présents et 2 pouvoirs

DÉLIBÉRATION 1 : Présentation et vote des Comptes Financiers Uniques 2025 : Commune, lotissement Juny-Lardenne, station-Service. Affectation du résultat

Introduction du Compte financier Unique (CFU) remplaçant le compte administratif et le compte de gestion

Compte financier de la commune :

Fonctionnement :

Dépenses :	1 108 170,07 €
Recettes :	1 430 211,80 €
Excédent reporté	6 295,92 €
Excédent de clôture	328 337,65 €

Investissement :

Dépenses :	2 151 503,83 €
Recettes :	2 421 740,98 €
Déficit reporté :	610 271,74 €
Déficit de clôture :	340 034,26 €

Hors la présence du maire, Mme DUPORTAIL, 1^{ère} adjointe aux finances appelle le conseil à approuver ce compte financier

Vote : 3 Contre 11 Pour

Compte financier de la Station -service :

Fonctionnement :

Dépenses :	1 542 383,15 €
Recettes :	1 578 996,39 €
Excédent reporté :	65 626,71 €
Excédent de clôture :	102 239,95 €

Investissement :

Dépenses:	43 886,09 €
Recettes :	58 680,23 €
Excédent reporté :	31 155,54 €
Excédent de clôture :	45 949,68 €

Hors la présence du maire, Mme DUPORTAIL, 1^{ère} adjointe aux finances appelle le conseil à approuver ce compte financier.

Vote : 3 Contre 11 Pour

Compte financier du Lotissement de Lardenne :

Fonctionnement :

Dépenses :	0,00 €
Recettes :	0,00 €
Déficit reporté :	1 680,00 €
Déficit de clôture :	1 680,00 €

Investissement :

Dépenses :	0,00 €
Recettes :	0,00 €

Hors la présence du maire, Mme DUPORTAIL, 1^{ère} adjointe aux finances appelle le conseil à approuver ce compte financier

Vote : 14 Pour

Affectation du résultat :

Collectivité
SAINT FELICIEN
COMMUNE
07410 SAINT FELICIEN

2026-04

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur le Maire délibère sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par Monsieur EYSSAUTIER Yann après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		6 295,92
Opérations de l'exercice	1 108 170,07	1 430 211,80
Totaux	1 108 170,07	1 436 507,72
Résultat de clôture		328 337,65

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent Total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Déficit de fonctionnement

Excédent de fonctionnement

DELIBERATION
du
10 mars 2026
Sur l'affectation du résultat
2025

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	13
et 2 pouvoirs	15
Votes Pour	12
Abstentions	3

Date de la convocation : 6 mars 2026

Date de la séance : 10 mars 2026

INVESTISSEMENT	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
610 271,41	
2 151 503,83	2 421 740,98
2 761 775,24	2 421 740,98
340 034,26	

ENSEMBLE	
DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
603 975,49	
3 259 673,90	3 851 952,78
3 863 649,39	3 851 952,78
11 696,61	

340034,26 (A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)

(A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)

195 310,00 428 973,48 ← Indiquer X si absence de restes à réaliser

233 663,48 Euros

106 370,78 Euros

106370,78 au compte 1066 investissement (A inscrire au BP N+1)

(A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)

221966,87 (A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

EYSSAUTIER Yann, DUPORTAIL Christine, LABOURY Jean-Claude, ELIET Claire, CROUZET Vincent, GUAY André, CAILLET Carmen, DESBOS Thierry, BOUVET Tanguy, BETTON Caroline, REYNAUD Jean-Luc, HUGUET Sonia, GOUY Damien,

Ont signé au registre des délibérations Mmes M.

Pour expédition conforme, Monsieur le Maire

La secrétaire de séance
CAILLET Carmen



Pour expédition conforme, Monsieur le Maire

Vote sur l'affectation du résultat. Mr le Maire appelle à approuver ces comptes et participe au vote.

Vote : 3 abstentions 12 Pour

DÉLIBÉRATION 2 : ECOLES :

PPMS école publique :

Mme ELIET Claire, 3^{ème} adjointe, présente le PPMS (plan particulier de mise en sécurité) de l'école publique Michèle Bernard, suite au travail réalisé en présence de deux conseillères pédagogiques et deux représentants de la gendarmerie. Mme ELIET appelle le conseil à délibérer.

Vote : 15 Pour

Frais scolaires, participation des communes année 2025-2026 :

A l'école publique le coût par enfant pour l'année 2025-2026 revient à 807,57 €.

La répartition par commune est la suivante :

Arlebosc (2 enfants) :	1 615,14€
Bozas (10 enfants) :	8 075,70 €
Lalouvesc (2 enfants) :	1 615,14 €
Pailharès (22 enfants) :	17 766,54 €
Vaudevant (2 enfants) :	1 615,14 €
St Victor (1 enfant) :	807,57 €

Pour un montant total de 31 495,23 €

Mme DUPORTAIL Christine invite le conseil à délibérer.

Vote : 15 Pour

Financement de l'école privée sous contrat d'association, par la commune, année scolaire 2025-2026.

L'école privée Marie Banc étant sous contrat d'association la commune prend en charge le coût de fonctionnement à hauteur de 780,76€ / enfant du primaire pour cette année 2025- 2026 compte tenu de l'éveil musical financé par la municipalité.

Le montant total pour 35 élèves est de 27 326,60 €.

Mme DUPORTAIL invite à délibérer sur ce financement

Vote : 15 Pour

DÉLIBÉRATION 3 : Présentation des solutions techniques et choix pour la réparation du pont de Maillotièrre

Deux solutions ont été étudiées concernant la réparation du pont de Maillotièrre.

- Première solution : Solution maçonnerie et béton pour un montant total de 337 220 € HT
- La deuxième solution qui sera retenue est la suivante :
Décaissement terre végétale, démolition du mur plus évacuation -Remblaiement par couche en 0,80 – Terrassement virage en terrain rocheux et mise en place par couche pont de Maillotièrre- Terrassement fouille plus béton- Construction du parapet en pierre – Chaussée en enrobés et grave émulsion- Reprise route en bicouche
Le montant estimé est de 133 220,00 € HT

Une subvention par l'Etat de 96 000 € est notifiée à condition de réaliser les travaux en 2026.

Mr Jean Claude LABOURY, 2^{ème} adjoint, propose la deuxième solution moins onéreuse et invite le conseil à délibérer.

Vote : 15 Pour

DÉLIBÉRATION 4 : Convention de prestation de services entre le CA Arche Agglo et la commune pour la gestion de la zone d'activité économique

Cette convention de prestation de 7 ans avec les services d'Arche Agglo, concernant la gestion de la zone d'activité de Fontaye, est à renouveler. A savoir qu'Arche Agglo gère l'entretien des voiries internes, les espaces verts, l'éclairage public et la prise en charge financière des interventions d'urgence. Mr le Maire appelle à renouveler cette convention.

Vote : 15 Pour

DÉLIBÉRATION 5 : Convention de délégation partielle de la compétence voirie au profit d'Arche Agglo- aménagements cyclables

Une convention d'aménagement pour une signalétique d'un schéma cyclable est proposée par Arche agglo. Le circuit de Fontaye à Colombier le Vieux traverse la commune.

Le marquage au sol n'étant pas autorisé par le département, un panneautage entièrement financé par Arche Agglo sera installé. Cette convention est signée pour 10 ans renouvelable deux fois.

Mr le Maire invite le Conseil à valider cet aménagement

Vote : 15 Pour

DÉLIBÉRATION 6 : Convention d'accueil du public avec Arche Agglo

Arche Agglo ne possédant plus de point d'accueil sur St Félicien suite au départ en retraite d'un agent d'accueil, une convention est proposée pour la mise à disposition d'une secrétaire, 4 h par semaine à la mairie. La rémunération sera prise en charge par Arche Agglo ainsi qu'une formation de 3 jours qui lui permettra d'accéder aux outils et serveurs spécifiques.

Mr le Maire demande de valider cette convention

Vote : 3 contre 12 Pour

DÉLIBÉRATION 7 : Convention de cession d'entretien des ouvrages réalisés dans le cadre du projet d'aménagement des jardins du couvent

Mr CROUZET Vincent, 4^{ème} adjoint, présente la convention de cession d'entretien des ouvrages réalisés dans les jardins du couvent par Bivouac qui reste cependant responsable pendant deux ans des défauts d'entretien.

Mr le Maire invite le Conseil à délibérer sur cette cession d'entretien.

Vote : 3 abstentions 12 pour

DÉLIBÉRATION 8 : Subventions aux associations

Une subvention de 400 € est proposée pour l'organisation du « Fest'Òc » par l'association Terroir Pays de St Félicien. Le conseil délibère

Vote : 15 pour

Une subvention de 230 € est proposée pour la prévention routière concernant la sensibilisation à l'éducation routière pour les enfants des écoles. Le conseil délibère.

Vote : 15 pour

DÉLIBÉRATION 9 : DIA

Vente de la parcelle AK N°52, 71 ca, située 53 grande rue de Cts MAZALON- VALLORANI- FAURE à Mme Emilie TOULOUSE pour un montant de 135 000 €. Aucun droit de préemption retenu.

Le Conseil délibère

Vote : 15 pour

Vente de l'immeuble parcelle section AD N° 267, 19a97ca, située 985 route de Juny par Mme LEPAGE Roselyne à Mr Nicolas BERGERON pour un montant de 220 000 €. Aucun droit de préemption retenu.

Le conseil délibère.

Vote : 15 pour

Informations diverses

- Informations sur les projets d'investissement : Pour la Chapelle les subventions de la DETR et la Région ont été perçues- Reste à percevoir celles du département, du SDE, un solde de la DETR ainsi que le FCTVA en mai, soit un montant total de 428 973,48 € Une ligne de trésorerie est ouverte d'un montant de 120 000 € en attente des subventions de la chapelle qui restent à percevoir. Cet emprunt à court terme devra être remboursé au plus tard en avril 2027.

- Pour réaliser l'accès à Lardenne deux entreprises ont donné leur devis : L'entreprise Brustelin TP avec un montant de 12 990, 40 € HT et l'entreprise Serpenet TP avec un montant de 11 781,68 € HT. L'entreprise Serpenet TP a été retenue. Les travaux s'effectuent sur 72 m de long sur 3,50m de large. Les travaux prévus fin février ont commencé début mars.
- Des réalisations sont en attentes pour l'aménagement du quartier de Bard : pose d'une résine gravillonnée de chaque côté de la route pour une réduction de la chaussée de 4 m, marquage au sol, passage piéton. La limitation de vitesse sera de 30 km/h. Les travaux, déjà reportés, sont prévus la semaine du 17 mars si la météo est clémente.
- La signature de l'achat du site de Rochefort a été effectuée en février 2026 avec un montant de 46 000 € (39 000 + frais de notaire)
- L'éclairage public sera terminé fin mars
- Site de la SAMOV : 37 emplois ont été pérennisés sur la zone de revitalisation, 6 emplois sont en cours de recrutement. Sur 28 personnes en congé de reclassement 20 ont retrouvé un emploi, 8 sont restantes. Le site de Devesset a été repris par une entreprise de rideaux/ stores. Pour St Félicien, une entreprise a effectué une deuxième visite en février. L'étude technique du bâtiment est en cours. Une réponse pour la poursuite des discussions est attendue début avril.
- Remerciements aux secrétaires Sylvie BOURRET et Chrystelle FREYSSENET pour le travail important réalisé sur le budget, particulièrement dans le contexte des difficultés informatiques des derniers mois.